



GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

L'AUTORITÉ RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT

Limonade, 24 mars 2015



CIAT
*Comité Interministériel
d'Aménagement du Territoire*

LES OBSTACLES A LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D'AMENAGEMENT

- **Il ne suffit pas de faire un plan pour qu'il soit appliqué**
- **Les investissements à faire sont décidés en toute solitude par les ministères sectoriels**
- **Une multitude d'acteurs gérés depuis la capitale**
- **Des autorités locales sans autorité face aux ministères déconcentrés mais aux pratiques dangereuses**
- **Une fonction publique de trop petite taille**



UNE FONCTION PUBLIQUE DE PETITE TAILLE DANS LES RÉGIONS

NORD – NORD EST :

**Moins de 400 policiers et pompiers
pour près de 2 millions d'habitants**

LIMBÉ :

**1 vice- délégué et une équipe
de 3 personnes pour 150.000 habitants**

**Des fonctionnaires d'Etat motivés mais
disposant de très peu de moyens**



Vice Délégué de Vallières devant la Vice Délégation.

Il ne peut occuper les lieux :
la famille du propriétaire habite le bâtiment

DES INSTITUTIONS QUI CONTRIBUENT AU DESORDRE TERRITORIAL

Les causes anthropiques des inondations dans la ville du Cap: le cas du Bassin Haut d'Eau:

- **Les camions des TPTC déversent débris divers sur les berges de la rivière, détruisant la mangrove, préparant les espaces à construire et réduisant le lit de la rivière**
- **Des mairies qui prélèvent des impôts fonciers sur les maisons en zone dangereuse**



UNE OPPORTUNITE POUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D'AMENAGEMENT

**la loi de régionalisation de 1982 qui permet la
création de structures de coordination à l'échelle des
régions par arrêté d'application**

L'AUTORITE REGIONALE D'AMENAGEMENT

Le **CIAT** fournit
l'assistance
technique

DELEGATION REGIONALE

Secrétaire général à l'Aménagement du Territoire
(SGAT)

- Valide le PAR
- Prépare le PAE
- Fait les règlements liés aux PAR et aux PAE
- Fait rapport sur l'exécution du PAE par les ministères déconcentrés et sur le respect du PAR

VICE-DELEGATION

Secrétaire d'Arrondissement à
l'Aménagement du Territoire
(SAAT)

- Fait le suivi du PAE dans l'arrondissement
- Fait rapport sur l'exécution du PAE dans l'arrondissement

COMITE REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CRAT)

Parlementaires, maires et CASECs, services déconcentrés de l'Etat, Chambres de Commerce et d'Agriculture régionales, associations professionnelles liées à l'aménagement du territoire, les partenaires techniques et financiers du gouvernement haïtien

Le CRAT est présidé par le délégué régional

- Est obligatoirement consulté avant la validation des PAR
- Approuve les PAE

La délégation à vocation régionale

Le Secrétaire Général à l'aménagement du territoire (SGAT):

- **Produit les règlements découlant du Plan d'Aménagement Régional (PAR)**
- **Prépare chaque année le Plan Annuel d'Exécution pour la mise en œuvre du PAR**
- **Assure la cohérence des activités des ministères déconcentrés impliqués dans l'aménagement du territoire**
- **Assure la diffusion des documents et des informations auprès des administrations et collectivités**
- **Fait chaque année rapport de l'exécution des PAE et du respect du PAR**

La vice-délégation: le contrôle

Le personnel	Les missions
Un Secrétaire d'Arrondissement à l'Aménagement du Territoire (SAAT)	• Contrôle l'exécution des règlements • Contrôle l'utilisation de l'espace public • Contrôle la conformité de la délivrance des permis de construire • Fait rapport de l'exécution du PAE dans son arrondissement
Un ingénieur	
Un administrateur	

Les mairies au coeur du dispositif : le permis de construire

Le personnel-clef	Les missions
Ingénieur municipal en charge de la délivrance des permis de construire	• Vérifie la mise en œuvre des PAE et du PRA en ce qui concerne sa commune; • Faire la mise en œuvre des plans d'urbanisme • Fait de la prévention des risques de désastres le cœur du zonage et la pierre angulaire de la délivrance des permis de construire
Ingénieur municipal en charge de la gestion de l'espace public, des bâtiments publics et de la voirie	

L'enchaînement des actions

- Les institutions compétentes font les plans d'aménagement régionaux (PAR)
- Les plans sont validés par les Autorités Régionales d'Aménagement (ARA)
- Les plans sont officialisés/promulgués par la Primature et la Présidence
- Les Autorités Régionales d'Aménagement produisent en avril chaque année un Plan d'Exécution Annuel (PAE) qui est remis au ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- Le ministre de l'Intérieur transmet le PAE au MEF et au MPCE pour son intégration au budget national
- L'ARA s'assure de l'exécution du PAE et fait rapport chaque année au MICT de l'exécution du PAE et du respect du PAR

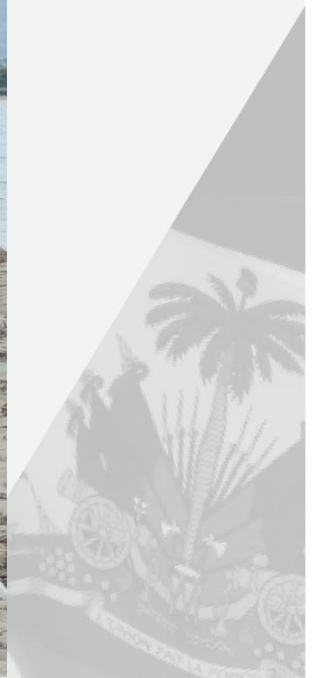
Le dialogue public/public et public/privé

Le Comité Régional d'Aménagement du Territoire est un espace où:

- **Le privé peut faire connaître ses besoins**
- **Le public peut mieux ajuster ses politiques**
- **Peut se faire la seule coordination possible dans la cacophonie des acteurs et des actions**



**UN DISPOSITIF MODESTE EN FEMMES ET HOMMES (20 PAR RÉGION) ET EN MOYENS
(175 MILLIONS DE GOURDES POUR LES TROIS RÉGIONS RÉUNIES)
POUR UN EFFET LEVIER MAXIMAL**



L'agenda

- La promulgation de l'arrêté de création des Autorités Régionales d'Aménagement
- Elargir le plan d'aménagement du couloir Cap/Ouanaminthe à l'ensemble de la région Nord/Nord-Est
- Faire du FGDCT un le levier pour l'aménagement des collectivités